

**Amélia Lakrafi**

Députée de la 10<sup>ème</sup>  
circonscription  
des Français établis  
hors de France

Paris, le

**21 DEC. 2018**

**Monsieur Edouard Philippe**  
**Premier ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75007 Paris**

Monsieur le Premier ministre,

Je me permets de vous écrire au sujet de l'accueil en France des étudiants originaires d'Afrique francophone.

Le Président Macron a suscité de très forts espoirs au sein de cette jeunesse notamment lors de son discours de Ouagadougou. Cette formidable ouverture à l'égard des étudiants venus d'un continent - dont tous les analystes s'accordent à dire qu'il incarne non seulement l'avenir de la Francophonie mais aussi celui de nos échanges commerciaux et de nos relais de croissance dans les prochaines décennies - constitue incontestablement un message d'espoir.

Ce message s'est trouvé en partie brouillé par les récentes annonces concernant l'augmentation des frais d'admission dans les universités pour les étudiants extra-communautaires dans le cadre de l'opération « Choose France ».

J'ai bien conscience que nos universités sont parmi les moins onéreuses au monde et qu'elles ont besoin d'être financées, notamment dans la perspective d'offrir un accueil digne de ce nom aux étudiants étrangers. Malgré cela, même s'il paraît parfaitement fondé de chercher à diversifier le profil des étudiants venant en France et de cibler de nouveaux publics, on ne peut ignorer que la hausse des frais dans les proportions qui sont évoquées ne pourrait que pénaliser les jeunes venus des pays de l'Afrique francophone et cela malgré le dispositif de bourses annoncé.

Les universités françaises ont fait part de leurs fortes réticences. Mais j'entends aussi ces inquiétudes lors de mes déplacements en circonscription, de même que j'entends celles des responsables d'établissements d'enseignement français à l'étranger. En effet, ces structures qui comptent tellement pour le rayonnement international de la France, accueillent dans leurs classes de nombreux élèves étrangers. Les familles de ces derniers font souvent des sacrifices financiers importants en choisissant ces établissements mais ils le font dans la mesure où ces sacrifices permettront à leurs enfants de pouvoir ensuite étudier en France. La hausse des frais

envisagée serait ainsi de nature à dissuader ces familles d'opter pour l'enseignement français et pénaliserait fortement nos écoles et lycées à l'étranger.

Une solution, telle qu'elle m'a été suggérée par certains diplomates que j'ai rencontrés lors de mes déplacements en circonscription, et en particulier par l'Ambassadeur de France au Togo, Monsieur Marc Vizy, permettrait de répondre à ces difficultés. Elle consisterait à permettre - sur la base de l'article 87 de la Constitution qui dispose que la République « participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les Etats et les peuples ayant le français en partage » - aux étudiants venus des pays du Sud appartenant à l'espace francophone de bénéficier des mêmes conditions que les étudiants issus de l'espace communautaire.

Cela constituerait une indéniable marque de solidarité à l'égard du continent africain qui serait particulièrement bienvenue au moment où une candidate issue d'un Etat de ce continent s'apprête à prendre la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie. Une telle décision, qui pourrait d'ailleurs être annoncée avec elle, témoignerait avec force de l'engagement de la France pour la langue française et pour la consolidation des liens avec l'espace francophone. Certains critères, comme le niveau de développement du pays, pourraient être pris en compte pour s'assurer que le dispositif ne bénéficie qu'aux étudiants issus de pays francophones réellement pénalisés par la hausse des frais d'admission.

Restant à votre disposition pour dialoguer sur ce sujet et dans l'espoir que vous serez sensible à cette initiative, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes très respectueuses salutations.

**Amélia Lakrafi**

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, positioned below the printed name.